



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DÉLÉGUÉE**

**Arrêté fixant la liste départementale des mandataires  
judiciaires à la protection des majeurs (MJPM)  
et des délégués aux prestations familiales (DPF)**

**Vu** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 modifiés par l'article 116 – IV de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

**Vu** les arrêtés du 23 juillet 2010 et du 10 décembre 2014 du préfet de la Loire-Atlantique portant autorisation des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**Vu** les arrêtés du représentant de l'Etat dans le département de la Loire-Atlantique portant agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**Vu** l'arrêté du 23 juillet 2010 du préfet de la Loire-Atlantique portant autorisation d'un service délégué aux prestations familiales à exercer des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial ;

**Vu** l'arrêté du 13 novembre 2019 du préfet de la Loire-Atlantique établissant la liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) et de délégués aux prestations familiales (DPF) ;

**Sur proposition** de la directrice départementale déléguée auprès de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

**Article 1** – La précédente liste départementale des MJPM et DPF, arrêtée le 13 novembre 2019, est abrogée. Ses dispositions sont remplacées par les dispositions suivantes.

**Article 2**– La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection juridique des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée :

- 1) **Personnes morales gestionnaires de services agréées pour une durée de quinze ans**

a. Auprès du tribunal d'instance de Nantes:

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'Intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44811 SAINT-HERBLAIN Cedex
- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex
- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02
- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 35A rue Paul Bert – CS 10509 – 44105 NANTES Cedex 4

b. Auprès du tribunal d'instance de Saint-Nazaire:

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44800 SAINT-HERBLAIN
- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex
- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02
- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 35A rue Paul Bert – CS 10509 – 44105 NANTES Cedex 4

**2) Personnes physiques exerçant à titre individuel**

a. Auprès du tribunal d'instance de Nantes:

- Madame Nadège AUPY-FARGUES, B.P. 3 – 44830 BOUAYE
- Monsieur Antoine BAINVEL, 20 rue Etienne Etiennez – 44000 NANTES
- Madame Haude BENETEAU, B.P. 12113 – 44121 VERTOU Cedex
- Monsieur Mikaël BESCOND, 57 rue Charles Monselet – B.P. 31706 – 44017 NANTES Cedex 1
- Monsieur Henri BLOT, 4 rue du Lieutenant Sageran – 44000 NANTES
- Madame Loren CHEVRIER, 15 rue de Nantes – 44118 LA-CHEVROLIERE
- Madame Sophie DE GUERDAVID, B.P. 10526 – 44475 CARQUEFOU Cedex
- Madame Nadia DENISET, 15 rue de Nantes – 44118 LA-CHEVROLIERE
- Monsieur Francis DUBOIS, 7 rue des Harnais – 44700 ORVAULT
- Madame Gabrielle FEISSEL, B.P. 25213 – 44352 GUERANDE Cedex
- Madame Julie FORTI, B.P. 10421 – 44004 NANTES Cedex 1
- Madame Marie-Line FOUCAULT, B.P. 49316 – 44190 CLISSON
- Madame Paula GOMEZ, B.P. 39003 – 44390 NORT-SUR-ERDRE
- Madame Frédérique GUYONNET, B.P. 19527 – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
- Madame Christine HARDY, 7 rue Louis Aubin – 44110 CHATEAUBRIANT
- Monsieur Michel HOUIZOT, 8 rue des Tanneurs – B.P. 127 – 44144 CHATEAUBRIANT

- Madame Gwenaële KERGRENE, 16 boulevard Jules Verne – 44300 NANTES
- Madame Corinne LAVIGNE-LESCARRET, B.P. 42606 – 44115 BASSE-GOULAIN
- Madame Laurence LEBOEUF, B.P. 4122 – 44241 LA-CHAPELLE-SUR-ERDRE Cedex
- Madame Pauline LEGRET, Crotigné n°8 – 35580 GUICHEN
- Madame Cécile LOPEZ, B.P. 32 – 44220 COUERON
- Madame Virginie MAGAZZENI, B.P. 49512 – 44195 CLISSON Cedex
- Madame Sandrine MARCHAND, 10 impasse des Pommiers – 44530 GUENROUET
- Madame Isabelle MINGANT, B.P. 41903 – 44019 NANTES Cedex 01
- Monsieur Philippe MORANDEAU, B.P. 99214 – 44192 CLISSON
- Madame Myriam OUVRARD-GOUZIGOUX, B.P. 80265 – 44158 ANCENIS Cedex
- Madame Anne PAILLETTE, 28 Le petit Lieu – 44310 SAINT-COLOMBAN
- Madame Virginie POULAIN, 9 La Riolois – 44110 LOUISFERT
- Madame Annabelle PRUVOT, 7 rue de Retz – 44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME

b. Auprès du tribunal d'instance de Saint-Nazaire:

- Madame Sonia AUBREE, B.P. 8 – 35480 GUIPRY-MESSAC
- Madame Sandrine AUTIN, B.P. 50088 – 44602 SAINT-NAZAIRE Cedex
- Monsieur Antoine BAINVEL, 20 rue Etienne Etiennez – 44000 NANTES
- Madame Haude BENETEAU, B.P. 12113 – 44121 VERTOOU Cedex
- Madame Isabelle BERTHELOT, 7 allée des Roitelets – 44500 LA-BAULE
- Madame Elisabeth BOUTIN-LIAGRE, B.P. 10 – 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
- Madame Cécile CALLOCH, 29 chemin du Pont d'Y – 44600 SAINT-NAZAIRE
- Madame Loren CHEVRIER, 15 rue de Nantes – 44118 LA-CHEVROLIERE
- Madame Nadia DENISET, 15 rue de Nantes – 44118 LA-CHEVROLIERE
- Madame Jeannine DHEILLY, 5 Clos de la Glemerie – 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
- Madame Marie DROUET, 5 avenue Yolande – 44380 PORNICHET
- Monsieur Francis DUBOIS, 7 rue des Harnais – 44700 ORVAULT
- Madame Bénédicte DUPE, B.P. 11 – 56760 PENESTIN
- Madame Gabrielle FEISSEL, B.P. 25213 – 44352 GUERANDE Cedex
- Madame Paula GOMEZ, B.P. 39003 – 44390 NORT-SUR-ERDRE
- Madame Michèle HAMON, B.P. 30130 – 44603 SAINT-NAZAIRE Cedex
- Madame Christine HARDY, 7 rue Louis Aubin – 44110 CHATEAUBRIANT
- Monsieur Michel HOUIZOT, 8 rue des Tanneurs – B.P. 127 – 44144 CHATEAUBRIANT

- Madame Gwénaële KERGRENE, 16 boulevard Jules Verne – 44300 NANTES
- Madame Pauline LEGRET, Crotigné n°8 – 35580 GUICHEN
- Madame Laëtitia LE CREN, 38 rue du Nizan – 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC
- Madame Anne PAILLETTE, 28 Le Petit Lieu – 44310 SAINT-COLOMBAN
- Monsieur Richard OTT, 126 route des Puymains – 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
- Madame Claire PARAINGAUX, 120 allée des Alcyons – 44420 MESQUER
- Madame Annabelle PRUVOT, 7 rue de Retz – 44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME
- Monsieur Olivier RAYMOND, 1bis route du Parc Neuf – 44500 LA-BAULE-ESCOUBLAC
- Monsieur Olivier ROSE, B.P. 70294 – 44605 SAINT-NAZAIRE
- Madame Monika WADOWKA, B.P. 2013 – 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ

### 3) Personnes physiques et services préposés d'établissement

#### a. Après du tribunal d'instance de Nantes:

- Madame Sarah BLANCHARD, préposée, et Madame Sylvie COUSIN, préposée remplaçante (intervenant uniquement en cas de besoin de remplacement de Madame BLANCHARD), du Centre Hospitalier, rue de Verdun – B.P. 229 – 44146 CHATEAUBRIANT Cedex et Hôpital local, 1 route de Nort-Sur-Erdre – 44170 NOZAY
- Madame Bernadette CHAMPREUX, Madame Véronique PELCOT, Madame Delphine PHILIPPE et Madame Christine RONDINEAU, préposées du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale "Estuaire", 66 avenue de Bodon – 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
- Madame Aurélie DEFONTAINE, préposée du Centre Hospitalier Spécialisé, B.P. 59 – 44130 BLAIN
- Madame Nathalie PETITEAU, préposée, et Madame Barbara HADDOU, préposée remplaçante, du Centre Hospitalier Universitaire – Direction des Usagers, 5 allée de l'Île Gloriette – 44093 NANTES Cedex 1
- Monsieur Henri JODON DE VILLEROCHÉ, préposé du Centre Hospitalier "Loire Vendée Océan", boulevard Guérin, B.P. 219 – 85302 CHALLANS Cedex
- Madame Laurence BROUSSARD, préposée du Foyer de Vie "La Madeleine", rue de l'Abbé Gouray, Le Calvaire – 44160 PONTCHATEAU
- Madame Stéphanie DAVODEAU, préposée au Centre Hospitalier Erdre et Loire – 160 rue du Verger – B.P. 60229 – 44156 ANCENIS et ses établissements rattachés : EHPAD et USLD « Résidence les Corolles » - 160 rue du Verger à ANCENIS ; EHPAD « Résidence du Hâvre » - 121 rue Vieille Cour à OUDON ; EHPAD « Résidence du Dauphin » - 89 rue du Dauphin à VARADES ; EHPAD « Saint Jean » - 1 bd de l'Erdre à CANDÉ et La Résidence Les 3 Moulins – 600 rue de l'Ouche à RIAILLÉ
- Madame Annie NORMAND, préposée à l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz – La chaussée, route de Nantes – B.P. 1309 – 44213 PORNIC Cedex
- Madame Laure PARPAILLON, préposée de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", 1 allée Alphonse Fillon – B.P. 2222 – 44122 VERTOUC Cedex et son annexe, rue Pierre Sécher – B.P. 31 – 44430 LE-LOROUX-BOTTEREAU

#### b. Après du tribunal d'instance de Saint-Nazaire:

- Madame Sarah BLANCHARD, préposée, et Madame Sylvie COUSIN, préposée remplaçante (intervenant uniquement en cas de besoin de remplacement de Madame BLANCHARD) du Centre Hospitalier, rue de Verdun – B.P. 229 – 44146 CHATEAUBRIANT Cedex et Hôpital local, 1 route de Nort-Sur-Erdre – 44170 NOZAY
- Madame Bernadette CHAMPREUX, Madame Véronique PELCOT, Madame Delphine PHILIPPE et Madame Christine

RONDINEAU, préposées du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale "Estuaire", 66 avenue de Bodon – 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

- Madame Annick LE MENER, préposée de l'ESAT-Foyers La Soubretière, 3 allée des Marronniers – 44260 SAVENAY

- Madame Aurélie DEFONTAINE, préposée du Centre Hospitalier Spécialisé, B.P. 59 – 44130 BLAIN

- Madame Nathalie PETITEAU, préposée, et Madame Barbara HADDOU, préposée remplaçante, du centre Hospitalier Universitaire – Direction des Usagers, 5 allée de l'Île Gloriette – 44093 NANTES Cedex 1

- Monsieur Henri JODON DE VILLEROUCHE, préposé du Centre Hospitalier "Loire Vendée Océan", boulevard Guérin, B.P. 219 – 85302 CHALLANS Cedex

- Madame Laurence BROUSSARD, préposée du Foyer de Vie "La Madeleine", rue de l'Abbé Gouray, Le Calvaire – 44160 PONTCHATEAU

- Madame Laure PARPAILLON, préposée de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", 1 allée Alphonse Fillon – B.P. 2222 – 44122 VERTOU Cedex et son annexe, rue Pierre Sécher – B.P. 31 – 44430 LE-LOROUX-BOTTEREAU

- Madame Annie NORMAND, préposée à l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz – La chaussée, route de Nantes – B.P. 1309 – 44213 PORNIC Cedex

**Article 3**– La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée :

#### **Personnes morales gestionnaires de services agréées pour une durée de quinze ans**

##### a. Après du tribunal d'instance de Nantes:

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'Intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44811 SAINT-HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 35A rue Paul Bert – CS 10509 – 44105 NANTES Cedex 4

##### b. Après du tribunal d'instance de Saint-Nazaire:

- Service MJPM de l'Association de Tutelles dans l'Intérêt des Majeurs Protégés de la Loire-Atlantique (ATIMP 44), 5 rue de Saint Nazaire – 44811 SAINT-HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de la CRIFO, 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – CS 70076 – 44814 SAINT HERBLAIN Cedex

- Service MJPM de Confluence Sociale, 32 Boulevard Vincent Gâche – CS 66537 – 44265 NANTES Cedex 02

- Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 35A rue Paul Bert – CS 10509 – 44105 NANTES Cedex 4

**Article 4**– La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.474-1 du code de l'action sociale et des familles par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi fixée :

#### **Personnes morales gestionnaires de services agréées pour une durée de quinze ans**

**DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**  
Direction départementale déléguée  
M.A.N. – 9 rue René Viviani – CS 86227 – 44262 NANTES CEDEX 2  
Téléphone 02 40 12 80 00 - Télécopie 02.40.12.82.25

a. Après du tribunal de grande instance de Nantes :

Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 35A rue Paul Bert – CS 10509 – 44105 NANTES Cedex 4

b. Après du tribunal de grande instance de Saint-Nazaire :

Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 35A rue Paul Bert – CS 10509 – 44105 NANTES Cedex 4

**Article 5** – Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés
- au procureur de la République près les tribunaux de grande instance de Nantes et de Saint-Nazaire
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance de Nantes et de Saint-Nazaire
- aux juges des enfants des tribunaux de grande instance de Nantes et de Saint-Nazaire

**Article 6** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du représentant de l'Etat dans le département, soit hiérarchique auprès du ministre des affaires sociales et de la santé dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette – B.P. 24111 – 44041 NANTES Cedex, également dans un délai de deux mois à compter de la notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

**Article 7** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Loire-Atlantique.

**Article 8** – Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale déléguée auprès de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 21 AOÛT 2020

LE PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY